

## Protocole Disparition Seniors au domicile : de quoi s'agit-il ?

*Suite au Protocole Disparition Seniors en institution mis en place par la Cellule des Personnes Disparues de la Police Fédérale, la Ligue Alzheimer ASBL initie le protocole dans le cadre du domicile.*

**Pourquoi ?** La maladie d'Alzheimer entraîne de la désorientation spatiale et de la déambulation. Ces personnes sont donc sujettes à se perdre ou à disparaître. Il s'agit de disparition inquiétante pour laquelle une intervention rapide est nécessaire. De plus, 70% des personnes atteintes de démence vivent au domicile. Une enquête révèle que plus de 90% des familles et des professionnels sont intéressés par le Protocole Disparition Seniors au domicile.

**L'objectif ?** En cas de disparition d'une personne atteinte de démence, chaque minute compte. Il est donc primordial de débiter rapidement les recherches. Or, la police a besoin d'informations : les signes distinctifs de la personne disparue, ses habitudes, les endroits où elle aime se rendre, sa photographie, etc. Lors du constat d'une disparition, l'entourage, submergé par le stress ou par méconnaissance, a parfois du mal à donner ces renseignements. Le Protocole Disparition Seniors au domicile prévoit donc l'instauration préventive d'une fiche identitaire, pour les personnes atteintes de démence, qui contiendrait ces informations. Cette fiche servira à gagner du temps et à débiter les recherches avec davantage de professionnalisme, en cas de disparition.



## Comment se déroule la mise en place de ce protocole dans votre commune ?

Le Protocole Disparition Seniors au domicile est un partenariat entre la zone de police locale, la Cellule des personnes disparues de la Police Fédérale, le Parquet, la Ligue Alzheimer ASBL et les services fournissant une aide et des soins à domicile actifs sur le territoire de la zone de police.

Le projet est présenté aux membres de la zone de police locale en présence des services d'aide et soins.

S'en suit, une deuxième rencontre dont l'objectif est la signature officielle du Protocole Disparition Seniors au domicile. Une fois le protocole signé, celui-ci est d'application sur la zone géographique desservie par la police locale signataire. Dès lors, la Ligue, la police et les services d'aide et soins peuvent débiter la promotion de l'initiative, l'encourager et aider les citoyens concernés à réaliser la fiche identitaire.



## Que faire de cette fiche identitaire une fois réalisée ?

Cette fiche identitaire doit être placée dans une boîte au frigo du domicile de la personne. Il s'agit d'un endroit facilement identifiable et qui existe chez tous. Un autocollant aux couleurs du projet sera collé sur la boîte afin qu'elle soit facilement repérée par les premiers intervenants. La dernière page de la fiche devra également être collée derrière la porte d'entrée du domicile. Cela, afin d'indiquer aux intervenants extérieurs qu'une fiche a été réalisée et qu'elle se trouve dans le frigo.

La fiche devra être donnée à la police lors du constat d'une disparition. Vous pouvez également donner une copie de la fiche aux membres de votre entourage.

## La fiche identitaire, concrètement

Elle reprend les informations nécessaires à la police pour débiter les recherches :

- Photographie(s) récente(s) de la personne
- Ses coordonnées
- Ses caractéristiques physiques
- Sa tenue vestimentaire du jour
- Ses médicaments
- Itinéraires et endroits potentiels de recherche
- Les coordonnées des personnes de contact
- Etc.

GENERALITES	FAITELLES	PROFIL	PREMIERS CONTACTS	PREMIERS ENDROITS DE RECHERCHE
Nom	Nom	Prénoms	Nom	Nom
Prénoms	Prénoms	Nom	Nom	Nom
Adresse	Adresse	Adresse	Adresse	Adresse
Téléphone	Téléphone	Téléphone	Téléphone	Téléphone
Mobile	Mobile	Mobile	Mobile	Mobile
Voix	Voix	Voix	Voix	Voix
Autres coordonnées	Autres coordonnées	Autres coordonnées	Autres coordonnées	Autres coordonnées

# Protocole Disparition Seniors au domicile



« La fiche identitaire, une prévention pour une intervention d'urgence qu'on espère ne jamais devoir faire »

## Intéressé par le Protocole Disparition Seniors au domicile ?

Contactez la Ligue Alzheimer ASBL pour savoir si votre zone de police locale a déjà signé le protocole et obtenir la fiche identitaire / l'autocollant.

Montagne S<sup>te</sup>-Walburge, 4b - 4000 Liège - ☎ 04/229.58.10

✉ projet@alzheimer.be



En partenariat avec la Ligue Alzheimer ASBL, la police locale, le Parquet, la Cellule des Personnes Disparues de la Police Fédérale et les services fournissant une aide et des soins à domicile.